



PREFECTURE DE POLICE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DE LA PREFECTURE DE POLICE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS
Service de gestion des personnels de la police nationale

ARRÊTÉ N° 15-00016

portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

LE PRÉFET DE POLICE,

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n° 2004-1439 du 23 décembre 2004 modifié portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2005 modifié portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 23 septembre 2014 instituant les commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

Vu les résultats des élections organisées entre le 1er et le 4 décembre 2014 pour la désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne des services de police de la préfecture de police ;

Sur la proposition du Préfet, secrétaire général pour l'administration de la Préfecture de Police ;

A R R Ê T E

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration au sein de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne :

Membres titulaires :

M. Pascal SANJUAN, préfet, secrétaire général pour l'administration de la Préfecture de Police, président ;
M. David CLAVIERE, directeur des ressources humaines ;
M. Jérôme FOUCAUD, directeur adjoint des ressources humaines ;
M. Philippe PRUNIER, directeur adjoint de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne ;
M. Pascal LE BORGNE, directeur territorial de la sécurité de proximité de Paris ;
M. Jean-Paul PECQUET, directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine ;
M. Serge CASTELLO, directeur territorial de la sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis ;
M. Jean-Yves OSES, directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne ;
M. Jean-Loup CHALULEAU, directeur adjoint, chef d'état-major à la direction des services techniques et logistiques ;
M. Bertrand LE FEBVRE de SAINT-GERMAIN, sous-directeur des personnels à la direction des ressources humaines de la Préfecture de Police ;
M. Bernard CHARBONNIER, sous-directeur du support opérationnel à la direction du renseignement de la Préfecture de Police ;
M. Eric GUILLET sous-directeur chargé du soutien à l'investigation à la direction de la police judiciaire ;
M. Jean-Paul JALLOT, sous-directeur de la gestion opérationnelle à la direction de l'ordre public et de la circulation ;
Mme Cécile-Marie LENGLET, chef de service du service de gestion des personnels de la police nationale.

Membres suppléants :

M. Bernard BOBROWSKA, directeur territorial adjoint de la sécurité de proximité de Paris ;
M. Eric BARRE, directeur territorial adjoint de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine ;
M. Daniel MONTIEL, directeur territorial adjoint de la sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis ;
M. Daniel PADOIN, directeur territorial adjoint de la sécurité de proximité du Val-de-Marne ;
Mme Virginie LAHAYE, adjointe au sous-directeur du soutien à l'investigation à la direction de la police judiciaire ;
M. Xavier PELLETIER, sous-directeur des ressources et des compétences à la direction opérationnelle des services techniques et logistiques ;
M. François LEGER, sous-directeur de la gestion opérationnelle à la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne ;
M. Jean-Marc DARRAS, sous-directeur adjoint de la gestion opérationnelle à la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne ;
Mme Brigitte BOUDET, adjointe au sous-directeur de la gestion opérationnelle à la direction de l'ordre public et de la circulation ;
Mme Laurence CARVAL, adjointe au chef du service de gestion des personnels de la police nationale à la direction des ressources humaines de la Préfecture de Police ;

Mme Sophie MIEGEVILLE, chef du bureau de la gestion des carrières des gradés gardiens et ADS
à la direction des ressources humaines de la Préfecture de Police ;

M. Charles KUBIE, chef du bureau du dialogue social, des affaires disciplinaires et médicales à la direction des
ressources humaines de la Préfecture de Police ;

M. Rémy-Charles MARION, sous-directeur de l'action sociale à la direction des ressources humaines de la
Préfecture de Police ;

M. Jérôme VEYLON, adjoint au sous-directeur du support opérationnel à la direction du renseignement de la
Préfecture de Police.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire
interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la
police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de
sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du
Val-de-Marne des services de police de la préfecture de police :

Pour le grade de major de police

Membres titulaires

M. Fabien VANHEMELRYCK
ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC

Mme Nathalie ORIOLI
UNITE SGP POLICE / FO

M. Christophe TIRANTE
UNSA POLICE

Membres suppléants

M. Loïc LECOULIER
ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC

M. Didier PONZIO
UNITE SGP POLICE / FO

M. Bernard BRETON
UNSA POLICE

Pour le grade de brigadier chef de police

Membres titulaires

M. David MOREL
ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC

M. Rocco CONTENTO
UNITE SGP POLICE / FO

M. Mickaël COTREZ
UNITE SGP POLICE / FO

Membres suppléants

M. Emmanuel QUEMENER
ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC

M. Angelo BRUNO
UNITE SGP POLICE / FO

M. Arnaud LEDUC
UNITE SGP POLICE / FO

Pour le grade de brigadier de police

Membres titulaires

M. Abdelkrim DIDOUHE
ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC

Membres suppléants

M. Mickaël DUCHESNE
ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC

M. Christophe RAGONDET
ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC

M. Jean-Michel HUGUET
ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC

M. Sébastien CHALON
UNITE SGP POLICE / FO

M. Fabien PICARD
ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC

M. Stéphane ACHAB
ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC

M. Stéphane MOUREY
UNITE SGP POLICE / FO

Pour le grade de gardien de la paix

Membres titulaires

M. Yoann MARAS
ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC

M. Fabrice SCHWEITZER
ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC

Mme Virginie DALENS
UNITE SGP POLICE / FO

M. Grégory BOUVIER
UNITE SGP POLICE / FO

Membres suppléants

M. Cédric BOYER
ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC

Mme Magda BOULENOUAR
ALLIANCE POLICE NATIONALE / CFE-CGC

M. Erwan GUERMEUR
UNITE SGP POLICE / FO

Mme Eloïse LLINARES
UNITE SGP POLICE / FO

Article 3

L'arrêté préfectoral n°15-00002 du 8 janvier 2015 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne est abrogé.

Article 4

Le Préfet, secrétaire général pour l'administration de la Préfecture de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié *au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France, préfecture de Paris* et qui prend effet le jour de la signature.

Paris, le 27 avril 2015

Le Directeur des Ressources Humaines


David CLAVÈRE